

ARRANGEMENT DE LA HAYE

CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

RENOUVELLEMENT D'UN ENREGISTREMENT INTERNATIONAL

RÉGI EXCLUSIVEMENT OU PARTIELLEMENT PAR L'ACTE DE 1999 ET/OU L'ACTE DE 1960

IMPORTANT

1. Le présent formulaire doit être utilisé uniquement pour demander le renouvellement d'un **seul** enregistrement international qui doit être issu d'une demande internationale régie exclusivement ou partiellement par l'Acte de 1999 et/ou l'Acte de 1960.
2. En ce qui concerne **uniquement** les parties contractantes désignées en vertu de l'Acte de 1934, l'enregistrement international ne peut être renouvelé au-delà de la durée maximale de protection de 15 ans.
3. Un **Calculateur de taxe** est disponible sur le site Web de l'OMPI, à l'adresse www.wipo.int/hague/fr/fees/calculator.jsp.

Cette page de couverture ne doit pas être envoyée au Bureau international.

RENOUVELLEMENT D'UN ENREGISTREMENT INTERNATIONAL RÉGI EXCLUSIVEMENT OU PARTIELLEMENT PAR L'ACTE DE 1999 ET/OU L'ACTE DE 1960

À remplir par le titulaire

La présente demande contient le nombre suivant de feuilles supplémentaires :

Référence :

1 NUMÉRO D'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL

Date (jj/mm/aaaa) :

2 NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE (tels qu'inscrits au registre international)

Nom :

Adresse :

.....

3 PORTÉE DU RENOUELEMENT (cocher la case a) ou compléter la rubrique b))

a) **RENOUELEMENT TOTAL** : le renouvellement de l'enregistrement international doit être inscrit pour **tous** les dessins ou modèles figurant dans cet enregistrement et pour **toutes** les parties contractantes désignées, y compris, le cas échéant, les parties contractantes à l'égard desquelles un refus total a été inscrit au registre international et les parties contractantes désignées en vertu de l'Acte de 1999 ou de l'Acte de 1960 à l'égard desquelles la durée maximale de protection a expiré.

b) **RENOUELEMENT PARTIEL**

i) Indiquer ci-après le numéro de chaque dessin ou modèle industriel pour lequel l'enregistrement international **ne doit PAS** être renouvelé; si aucun numéro de dessin ou modèle industriel n'est indiqué, il sera entendu que tous les dessins ou modèles industriels compris dans l'enregistrement international indiqué sous la rubrique 1 feront l'objet du renouvellement :

.....

.....

ii) Indiquer ci-après les parties contractantes désignées pour lesquelles l'enregistrement international **ne doit PAS** être renouvelé¹ :

<input type="checkbox"/> AL	<input type="checkbox"/> BW	<input type="checkbox"/> DK	<input type="checkbox"/> GA	<input type="checkbox"/> IS	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> MK	<input type="checkbox"/> OM	<input type="checkbox"/> SI	<input type="checkbox"/> TM
<input type="checkbox"/> AM	<input type="checkbox"/> BX	<input type="checkbox"/> EE	<input type="checkbox"/> GB	<input type="checkbox"/> IT	<input type="checkbox"/> LT	<input type="checkbox"/> ML	<input type="checkbox"/> PL	<input type="checkbox"/> SM	<input type="checkbox"/> TN
<input type="checkbox"/> AZ	<input type="checkbox"/> BZ	<input type="checkbox"/> EG	<input type="checkbox"/> GE	<input type="checkbox"/> JP	<input type="checkbox"/> LV	<input type="checkbox"/> MN	<input type="checkbox"/> RO	<input type="checkbox"/> SN	<input type="checkbox"/> TR
<input type="checkbox"/> BA	<input type="checkbox"/> CA	<input type="checkbox"/> EM	<input type="checkbox"/> GH	<input type="checkbox"/> KG	<input type="checkbox"/> MA	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> RS	<input type="checkbox"/> SR	<input type="checkbox"/> UA
<input type="checkbox"/> BG	<input type="checkbox"/> CH	<input type="checkbox"/> ES	<input type="checkbox"/> GR	<input type="checkbox"/> KH	<input type="checkbox"/> MC	<input type="checkbox"/> NE	<input type="checkbox"/> RU	<input type="checkbox"/> ST	<input type="checkbox"/> US
<input type="checkbox"/> BJ	<input type="checkbox"/> CI	<input type="checkbox"/> FI	<input type="checkbox"/> HR	<input type="checkbox"/> KP	<input type="checkbox"/> MD	<input type="checkbox"/> NO	<input type="checkbox"/> RW	<input type="checkbox"/> SY	
<input type="checkbox"/> BN	<input type="checkbox"/> DE	<input type="checkbox"/> FR	<input type="checkbox"/> HU	<input type="checkbox"/> KR	<input type="checkbox"/> ME	<input type="checkbox"/> OA	<input type="checkbox"/> SG	<input type="checkbox"/> TJ	

¹ Il sera entendu que le renouvellement sera inscrit à l'égard de toutes les parties contractantes désignées qui ne sont pas indiquées ci-dessus (y compris, le cas échéant, celles à l'égard desquelles un refus total a été inscrit au registre international et celles désignées en vertu de l'Acte de 1999 ou de l'Acte de 1960 à l'égard desquelles la durée maximale de protection a expiré).

4 CONSTITUTION D'UN MANDATAIRE (facultatif)
(ne pas remplir cette rubrique si le mandataire est le même que celui déjà inscrit au registre international)

- a) Le mandataire est une (cocher la case qui convient)²
- Personne physique – Nom de famille : Prénom :
- Personne morale – Dénomination officielle :
- b) Adresse :
- Téléphone : Adresse électronique :
- c) Aux fins de la constitution d'un mandataire, la présente demande doit être signée par le titulaire ou accompagnée d'un pouvoir ou du formulaire DM/7 (cocher la case appropriée) :
- la rubrique 5 de la demande est signée par le titulaire; ou
- un pouvoir ou le formulaire DM/7 est joint au présent formulaire

² Une seule case doit être cochée. Si les deux cases sont cochées, le nom du mandataire sera inscrit avec le nom de la personne physique précédant le nom de la personne morale.

5 SIGNATURE ET/OU SCEAU

- a) Qualité du signataire (cocher la case appropriée) :
- i) Titulaire
- ii) Mandataire du titulaire
- b) Nom :
- c) Signature ou sceau :
- d) Date de la signature (jj/mm/aaaa) :
- Nom de la personne à contacter, si nécessaire :
- Téléphone : Adresse électronique :

PAIEMENT DES TAXES

1. INSTRUCTION À L'EFFET DE PRÉLEVER SUR UN COMPTE COURANT OUVERT AUPRÈS DE L'OMPI
(si cette rubrique est complétée, il n'est pas nécessaire de compléter les rubriques 2 et 3 ci-dessous)

Par la présente, il est donné instruction au Bureau international de prélever le montant requis des émoluments et taxes sur le compte courant suivant ouvert auprès de l'OMPI :

Titulaire du compte : Numéro du compte :

Identité de l'auteur de l'instruction :

2. MODE DE PAIEMENT

Identité de l'auteur du paiement :

Versement sur le compte bancaire de l'OMPI
n° IBAN CH51 0483 5048 7080 8100 0
auprès du Crédit Suisse, CH-1211 Genève 70 Références du paiement jj/mm/aaaa
Swift/BIC : CRESCHZZ80A

Versement sur le compte postal de l'OMPI
n° IBAN CH03 0900 0000 1200 5000 8 Références du paiement jj/mm/aaaa
Swift/BIC : POFICHBE

TOTAL EN FRANCS SUISSES (voir la note 3 ou utiliser la rubrique de calcul des taxes ci-dessous)

CALCUL DES TAXES

Cette rubrique est mise à la disposition des utilisateurs pour faciliter leur tâche.

Il n'est pas obligatoire de la remplir si le calculateur de taxe est utilisé.

3. MONTANT DES TAXES (se reporter au calculateur de taxes :

www.wipo.int/hague/fr/fees/calculator.jsp)

a) Taxes de base

200.--

pour un dessin ou modèle.....

pour chaque dessin ou modèle supplémentaire

17 francs suisses × dessins ou modèles en sus du premier.....

b) Taxes de désignation

i) Taxes de désignation standard (payables uniquement pour une désignation renouvelée en vertu de l'Acte de 1960 ou pour une désignation renouvelée en vertu de l'Acte de 1999 et pour laquelle une taxe de désignation individuelle n'est pas exigible)

pour le premier dessin ou modèle

21 francs suisses × parties contractantes.....

pour chaque dessin ou modèle supplémentaire

1 franc suisse × dessins ou modèles en sus du premier × parties contractantes.....

ii) Taxes de désignation individuelles

Canada : Premier renouvellement : 263 francs suisses pour chaque dessin ou modèle ×

Renouvellements ultérieurs : 0 francs pour chaque dessin ou modèle

Fédération

de Russie : Premier renouvellement : 284 francs suisses.....

Deuxième renouvellement : 697 francs suisses.....

Troisième renouvellement : 1 036 francs suisses.....

Quatrième renouvellement : 1,802 francs suisses.....

Hongrie³ : 70 francs suisses pour le premier dessin ou modèle + 17 francs suisses ×
dessins ou modèles en sus du premier.....

Japon : Premier renouvellement : 754 francs suisses pour chaque dessin ou modèle ×

Deuxième renouvellement : 754 francs suisses pour chaque dessin ou modèle ×

Troisième renouvellement : 754 francs suisses pour chaque dessin ou modèle ×

Quatrième renouvellement et renouvellements ultérieurs : 0 francs suisses pour chaque
dessins ou modèle

Kirghizistan³ : 64 francs suisses pour le premier dessin ou modèle + 6 francs suisses ×
dessins ou modèles en sus du premier.....

OAPI: 190 francs suisses pour chaque dessin ou modèle ×

République

de Corée : Premier renouvellement : 339 francs suisses pour chaque dessin ou modèle ×

Deuxième renouvellement : 800 francs suisses pour chaque dessin ou modèle ×

Troisième renouvellement : 923 francs suisses pour chaque dessin ou modèle ×

République

de Moldova³ : 105 francs suisses pour le premier dessin ou modèle + 10 francs suisses ×
dessins ou modèles en sus du premier.....

Union

européenne : 34 francs suisses pour chaque dessin ou modèle ×

³ Payable uniquement si la désignation de ces parties contractantes est renouvelée en vertu de l'Acte de 1999.

c) Surtaxe – délai de grâce (payable uniquement si le paiement des taxes est fait après la date à laquelle le renouvellement de l'enregistrement international devait être effectué)

50% de la taxe de renouvellement de base.....

TOTAL (EN FRANCS SUISSES)